

AVIS PUBLIC

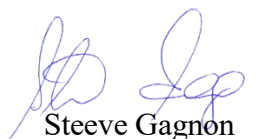
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Saint-Félicien (salle n° 342) située au 1209, boulevard du Sacré-Cœur à Saint-Félicien, le mardi 10 octobre 2023, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro [308-2023](#) ayant pour objet de modifier la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a décrété l'entrée en vigueur de ce règlement par un avis publié le 16 décembre 2023 dans la *Gazette officielle du Québec*.

DONNÉ à Roberval ce dixième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint